



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## pouvoir d'achat

Question écrite n° 5634

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi au sujet de la hausse très sensible d'un certain nombre de denrées alimentaires. Il désire connaître ses intentions afin de maintenir le pouvoir d'achat des Français.

### Texte de la réponse

L'évolution du pouvoir d'achat des ménages constitue l'une des priorités du Gouvernement. Le ministre veille à ce que les augmentations annoncées des prix des produits des matières premières agricoles ne se traduisent pas par un renchérissement des produits alimentaires proposés aux consommateurs. Les marchés des matières premières agricoles connaissent effectivement depuis 2005, après une longue période de baisse, une tension résultant de la conjugaison de facteurs conjoncturels essentiellement climatiques et de facteurs plus structurels tenant à une augmentation de la demande alimentaire dans les pays émergents ainsi qu'à un développement des biocarburants aux États-Unis. Cette situation se traduit par une augmentation des prix, notamment du blé, du beurre et du lait. Des décisions ont déjà été prises pour réduire les tensions sur les marchés avec la remise en culture des surfaces en jachère annoncée lors du Conseil des ministres européens de l'agriculture du 26 septembre et l'augmentation de 0,5 % des quotas laitiers prévue par la réglementation communautaire. La réflexion sur la politique agricole commune de l'après-2013 va être ouverte, dès à présent, pour anticiper les évolutions des marchés. Les matières premières agricoles représentent toutefois une faible part des coûts de production de nombreux produits achetés par les consommateurs. La farine ne représente, par exemple, que 5 % du coût de fabrication du pain. Le blé, en 2006, entrait pour moins de 5 centimes d'euros dans une baguette dont le prix varie de 0,70 EUR à 1 EUR. Les hausses de certaines matières premières ne doivent donc pas servir de prétexte injustifié à des hausses des prix de détail. C'est pourquoi le Gouvernement a appelé les professionnels à limiter à ce qui est strictement nécessaire la répercussion des hausses de prix de certaines matières premières agricoles sur les prix à la consommation. En outre, et afin d'améliorer le pouvoir d'achat et de développer une concurrence effective, le projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs permettra de diminuer le seuil de revente à perte de l'ensemble des marges arrière permettant ainsi aux distributeurs d'abaisser, par répercussion, le prix de vente aux consommateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5634

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 octobre 2007, page 5906

**Réponse publiée le** : 22 janvier 2008, page 542